



ARASC

Siège social : 27 rue de Molsheim – 67000 STRASBOURG

Tél. : 03 88 55 99 99 – Fax : 03 88 84 72 03

Certification AFNOR 76839.3 « Service aux personnes à domicile - NF 311 »

Labellisation Cap'Handéo

Déclaration et agrément numéro SAP342041688 du 24/10/2016

Autorisation numéro C/241011/A/067/Q/065 du 24/10/2011

TARIFICATION PRESTATAIRE

Aide à domicile		Tarif horaire TTC *	Après déduction fiscale**
Entretien du linge et du cadre de vie : Ménage et entretien des surfaces et du mobilier, nettoyage des vitres et des miroirs, repassage et pliage du linge, prestations régulières ou ponctuelles. <i>(prestations relevant de la déclaration au sens de l'article D 7231-1 du code du travail)</i>		22 €	11 €
Aide aux personnes âgées dépendantes et/ou en situation de handicap : Accompagnement pour les courses, préparation des repas, aide à la prise des repas, aide à l'hygiène corporelle (toilettes, douches), aide à l'habillage, au déshabillage, transferts, garde de nuit. <i>(prestations relevant de l'agrément au sens de l'article D 7231-1 du code du travail)</i>		23,05 €	11,53 €
Petit bricolage et petits travaux de jardinage Hors prix d'achat des fournitures et matériaux <i>(prestations relevant de la déclaration au sens de l'article D 7231-1 du code du travail)</i>		25 €	12,50 €
Aide à la mobilité Accompagnement véhiculé depuis le domicile, véhicules adaptés. <i>(prestations relevant de l'agrément au sens de l'article D 7231-1 du code du travail)</i>	Première ½ heure	12 €	6 €
	¼ d'heure suivants	6 €	3 €
	Frais Km hors Eurométropole	0,65 €	0,325 €

* Majoration de 45% dimanches et jours fériés et majoration de 35% pour un second intervenant.

** Voir notice page 4.




ARASC


Siège social : 27 rue de Molsheim – 67000 STRASBOURG
Tél. : 03 88 55 99 99 – Fax : 03 88 84 72 03

Certification AFNOR 76839.3 « Service aux personnes à domicile - NF 311 »
Labellisation Cap'Handéo
Déclaration et agrément numéro SAP342041688 du 24/10/2016
Autorisation numéro C/241011/A/067/Q/065 du 24/10/2011

AUTRES SERVICES

Activité physique adaptée	Tarif TTC	Après déduction fiscale*	
Bilan personnalisé 1 ^{ère} séance d'analyse des besoins	Gratuit		En partenariat avec 
Séance à domicile Tarif pour 1 heure	25 €	12,50 €	

* Voir notice page 4.

Téléassistance	Tarif TTC*	
Frais d'installation	30 €	En partenariat avec 
Frais de raccordement	Gratuit	
Télésurveillance	26,90 € / mois	

*Pour les couples : pas de supplément d'abonnement et la 2^{ème} télécommande est gratuite



ARASC

Siège social : 27 rue de Molsheim – 67000 STRASBOURG
Tél. : 03 88 55 99 99 – Fax : 03 88 84 72 03

Certification AFNOR 76839.3 « Service aux personnes à domicile - NF 311 »
Labellisation Cap'Handéo
Déclaration et agrément numéro SAP342041688 du 24/10/2016
Autorisation numéro C/241011/A/067/Q/065 du 24/10/2011

TARIFICATION MANDATAIRE

A régler à l'ARASC		Tarif TTC	Après déduction fiscale*
Frais d'ouverture de dossier, de mise en relation et de mise en place		66 €	33 €
Frais de gestion <i>(tarif dégressif en fonction du volume d'heures travaillées par l'employé à domicile)</i>	Par heure de la 1 ^{ère} à la 34 ^{ème} heure	3,10 €	1,55 €
	Par heure de la 35 ^{ème} à la 99 ^{ème} heure	0,30 €	0,15 €
	Par heure de la 100 ^{ème} à la 199 ^{ème} heure	0,15 €	0,075 €
	Par heure de la 200 ^{ème} à la 299 ^{ème} heure	0,10 €	0,05€
	Par heure au-delà de la 300 ^{ème} heure	Gratuit	
A régler à l'employé à domicile	Salaire net horaire de l'employé à domicile, suivant les dispositions conventionnelles de la convention collective du salarié du particulier employeur.		
A régler à l'URSSAF	Cotisations sociales.		

* Voir notice page 4.

Attention : dans le cadre d'un contrat de placement de travailleurs, le consommateur est l'employeur de la personne qui effectue la prestation à son domicile. En cette qualité d'employeur, le consommateur est soumis à diverses obligations réglementaires résultant notamment du code du travail et du code de la sécurité sociale.



ARASC

Siège social : 27 rue de Molsheim – 67000 STRASBOURG

Tél. : 03 88 55 99 99 – Fax : 03 88 84 72 03

Certification AFNOR 76839.3 « Service aux personnes à domicile - NF 311 »

Labellisation Cap'Handéo

Déclaration et agrément numéro SAP342041688 du 24/10/2016

Autorisation numéro C/241011/A/067/Q/065 du 24/10/2011

INFORMATION PREALABLE DU CONSOMMATEUR

Arrêté du Ministère de l'économie, de l'industrie et du numérique du 17 mars 2015, pris en application de l'article L 113-3 du code de la consommation et en complément de l'arrêté du 3 décembre 1987 relatif à l'information du consommateur sur les prix.

DEVIS GRATUIT

Le vendeur remet gratuitement un devis personnalisé au consommateur à qui il propose une prestation ou un ensemble de prestations dont le prix total est supérieur ou égal à 100 € TTC ou au consommateur qui lui en fait la demande.

AVANTAGES FISCAUX

Le client particulier peut bénéficier d'une réduction ou un crédit d'impôt sur le revenu de 50 % des sommes versées pour le paiement de services à la personne par foyer fiscal et dans la limite d'un plafond de 12 000 € par an (ou 15 000 € s'il s'agit de la 1^{er} année d'imposition du client).

Ce plafond est applicable pour toutes les activités de services à la personne, sauf pour :

- le petit jardinage à domicile, limité à 5 000 €
- l'assistance informatique et internet, limité à 3 000 €
- le petit bricolage, limité à 500 € (une intervention ne peut dépasser 2 heures).

Le plafond annuel peut aller jusqu'à 20 000 € par an dans certains cas : majoration pour enfants à charge, personnes âgées, parents d'enfant handicapé.

MODES DE REGLEMENT ACCEPTES

Les prestations peuvent être réglées par chèque, espèces, virement, prélèvement, CESTU ou chèque « Sortir Plus ».

La facturation est mensuelle, elle est adressée par courrier postal au client en début de mois pour les prestations effectuées le mois échu. Son émission et son envoi au domicile du client ou de son représentant légal sont gratuits.